

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN D'AUBENAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 27 SEPTEMBRE 2018

L'an deux mille dix-huit et le 27 septembre, le Conseil Communautaire s'est réuni au nombre prescrit par ses statuts, dans la salle des Mariages de UCEL, en session ordinaire, sous la présidence de M Louis BUFFET, Président de la communauté de communes du Bassin d'Aubenas

La séance est ouverte à 20H04 en présence de :

**PRESENTS** : Messieurs E. FARGIER, B. DE FOMMERVAULT, M. BOUSCHON, S. CIVIER, J. DURIEU, G. JALADE (+ procuration de P. GAILLARD), A. LOYET (+ procuration de A. BASTIDE), B. PERRUSSET (+ procuration de G. FANGIER), P. MAISONNEUVE, R. THIOILLIERE (+ proc de P. MANENT), L. JOFFRE, L. BUFFET, G. SAUCLES (+ proc de C. PASTRE), R. MOULIN, J. DAURY. (+ procuration de JP. LARDY), D. BERAL, J. SOUBEYRAND (+ proc de JY. PONTHER), B. MEISS (+procuration de P. ROUX), R. ROURESSOL, J. LE BELLEGO, P. ABEILLON, D. RECCHIA, S. REYNIER, J. SARTRE (+ proc de M. CHAZE) P. LAVIALLE, M. CEYSSON, JC. FLORY et R. LACROTTE.

Mesdames R. DUPLAN, MC JOUVE, MN. DURAND, F. DUMAS, C. FAURE, C. SUCHET, MF. MARTIN, D. FORBIN, N. BARACAND, F. VOLLE et C. GARCIA (+ procuration de M. TOURVIEILHE)

Nombre de conseillers

En exercice : 55

Présents : 39

Procurations : 10

Votants : 49

Absents : 6

Date de convocation : 21/09/2018

Secrétaire de séance : Monsieur S. CIVIER

Absents : Messieurs F. JOUFFRE, J. SEBASTIEN, A. LACOSTE, et Mesdames M. ALLAMEL, M. DUBOIS, F. NOGIER

En présence des suppléants non votants :

**Objet** : Convention de délégation de Maitrise d'Ouvrage pour l'aménagement de la rue de l'église et de cofinancement de l'opération .

Le Président rappelle que la Communauté de Communes a réalisé en 2014 sur l'emprise de l'ancienne voie ferrée un 1<sup>er</sup> tronçon de voie douce depuis le pont sur la déviation à hauteur de Labégude jusqu'à Aubenas chemin du Four au quartier Roqua (ancienne voie ferrée), dans le cadre de la mise en œuvre de son schéma directeur de voies douces.

En 2016, la CCBA a décidé de concert avec la commune d'Aubenas d'assurer la liaison vers Ucel en passant par la Rue de l'église, dans le quartier de Pont d'Aubenas. Cette liaison nécessite pour les besoins de la voie douce une mise en sens unique de la rue sur la majeure partie de son linéaire et permet également à la commune de requalifier cette rue (renforcement de la sécurité, organisation des stationnements, amélioration paysagère ...).

Ce projet a fait l'objet de concertation avec les habitants au moyen de différents ateliers menés avec le centre social au fil de l'eau, ateliers que l'on peut qualifier d'ateliers de co-construction, certain choix ayant été laissé aux riverains et habitants du quartier.

Aujourd'hui, le projet entre dans sa phase opérationnelle, sous maîtrise d'ouvrage de la CCBA. Le cout global prévisionnel de l'opération s'élève à 521 689.02 € HT, dont 295 239,71 € d'aménagement de voirie proprement dit, dont 220 334 € (264 400.80 € TTC) sont à la charge de la ville (travaux hors emprise voie verte) et 48 776,06 € d'enfouissement de réseaux électrique.

Afin de simplifier les procédures administratives et financières, la loi MOP permet la réalisation des travaux sous convention de Maitrise d'ouvrage déléguée, permettant au mandataire de faire les travaux en lieu et place du mandant.

En outre, d'un commun accord, la CCBA et la ville d'Aubenas financeront chacune 50 % du coût global HT de l'opération net des subventions encaissées par chacune des parties.

En ce sens, un bilan global sera effectué en 2019 à la clôture de l'opération pour établir l'équilibre financier définitif de l'opération et préciser le montant de la participation résiduelle à la charge de l'une ou l'autre des parties qui s'y oblige.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :**

- d'autoriser le Président à la signature de la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée et de cofinancement ci-jointe en annexe
- de préciser que, quel que soit le bilan de l'opération, le mandataire (CCBA) facturera au mandant (Ville d'Aubenas) le montant des travaux objets de la délégation de maîtrise d'ouvrage, soit 264 400.80€ TTC permettant à la commune de mobiliser les subventions affectées à cette opération. Cette partie d'opération pour compte de tiers s'équilibre en dépenses et recettes au sein du budget de la CCBA dont les crédits sont pour partie prévus au BP 2018, c/458, à hauteur de 216 312€. Une prochaine décision modificative permettra d'ajuster ces crédits (+48 088.80€). Concernant l'équilibre financier définitif (dépenses - recettes HT), le conseil sera tenu informé du montant résiduel à la charge de l'une ou l'autre des parties et sera appelé à délibérer si cette charge incombe à la CCBA.

« Certifié exécutoire compte tenu de la télé transmission en Sous-Préfecture de Largentière le

Pour extrait certifié conforme  
Fait à UCEL, le 1<sup>er</sup> octobre 2018  
Le Président, Louis BUFFET



Accusé de réception en préfecture  
007-200073245-20180927-DEL27092018-20-  
DE  
Date de télétransmission : 03/10/2018  
Date de réception préfecture : 03/10/2018